Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_002-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 2 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	21

Vote	
A la majorité	
Pour	: 21
Contre	: 0
Abstention	: 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **12/02/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2026.
L'an 2026, le 2 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; M. BEUCHET Laurent, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DESCAMPS Catherine à Mme SIDRE Anne, Mme BAUDRIER Catherine à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à Mme DELAUNAY Anne

Absent(s) : M. FARAULT Ronan, M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine, Mme CARDON Raphaëlle, M. BAZIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. CHAUVEL Franck

DÉLIBÉRATION 2026 -002 — Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget principal

Rapporteur : M. Serge AUBERT, Conseiller municipal délégué aux finances.

Le budget primitif pour l'année 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 2 mars prochain.
L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant. La limite maximale autorisée est de :

Somme des crédits ouverts au BP 2025 hors RAR et AP/CP	
Chapitre 20	28 800,00 €
Chapitre 21	223 799.62 €
Chapitre 23	296 430,00 €
Total	549 029,62 €
Limite autorisée (25%)	**137 257.41 €**

Afin de permettre le bon fonctionnement de la Collectivité avant le vote du budget 2026 et de pallier aux besoins urgents, il est proposé d'autoriser le Maire, en vertu de l'article décrit ci-dessus à

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_002-DE

engager, à liquider et à mandater sur le budget principal de la Commune des dépenses d'investissement, dans la limite des montants ci-dessous.

Chapitre-compte	Libellé	Montant ouvert
20 - 2031	Mission de maîtrise d'œuvre – Rénovation de l'atelier technique municipal	20 000 €
20 - 2051	Migration nouvelle version logiciel facturation enfance	4 500 €
21 - 2111	Achat parcelles bâties et non bâties + frais de notaire (parcelles Est de l'Eglise et parcelle près du calvaire)	15 000 €
21 - 21313	Aménagement cabinet de consultation partie libérale installation d'une arrivée d'eau	2 000 €
21 - 2158	Acquisition autre matériel technique - achat d'un désherbeur	40 000 €
Sous-total chapitre 20		**24 500 €**
Sous-total chapitre 21		**57 000 €**
Sous-total chapitre 23		**0 €**
Total		**81 500 €**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal est invité à valider cette proposition.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**22**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**21**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**1**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ